

« La protection de l'enfance est en danger »

Les professionnels crient au scandale, ne comprenant pas les décisions prises cette semaine par le président Christian Gillet.

Bruno JOEYFFROY
redac.avrille@courrier-ouest.com

Le torchon brûle entre les salariés d'associations œuvrant dans la protection de l'enfance en Maine-et-Loire et Christian Gillet, le président du Conseil départemental, le président du Conseil départemental, donneur d'ordres et financeur dans ces dossiers. La protection de l'enfance est une compétence exclusive du président, un peu comme l'arme atomique l'est pour le président de la République. Et le chef du Département a souhaité réorganiser cette politique, en balayant le passé par un appel à projets. L'histoire est déjà ancienne, la méthode a déplié, les salariés ont manifesté, mais, semble-t-il, les responsables des structures associatives ont cru en leurs histoires et en leurs capacités reconnues... À l'heure où il appuie sur le bouton, la musique est tout autre.

Un acte politique au détriment des enfants

On est au pied du mur. Et ça fait mal. Les associations locales ayant répondu à l'appel à projets sont reçues, une à une, cette semaine par Christian Gillet, pour savoir si elles sont retenues ou non. Pour être très direct : elles apprennent si elles pourront encore travailler après septembre prochain ou si elles doivent procéder à des licenciements massifs. Les premières infos filtrent entre salariés d'associations voisines, et elles font des dégâts. Actuellement, dans le département, 1 926 enfants retirés de leurs parents, sont placés dans ces structures du conseil départemental ou

d'associations privées. Environ 2 000 professionnels y sont rattachés, dont 890 dans le secteur privé. « On ne sait pas tout, expliquait-on hier dans la manifestation sur le boulevard Foch à Angers, devant les portes du Conseil départemental. Mais, on recoupe au fur et à mesure. Ainsi, un arrêté publié vendredi dernier par le CD 49 annonce l'attribution des 13 places de la Maison d'enfants à caractère social (MECS) Les Écureuils de Montreuil-Juigné (association URPEP) à une autre association. Ça veut dire que les 19 salariés vont devoir maintenant travailler en sachant qu'en septembre ils perdront leur emploi ! ». « C'est dégueulasse, lance au micro Patrick Lardeux, délégué syndical Sud. La stratégie de Gillet est ficelée pour que les associations retenues ne soient pas obligées de reprendre les anciens salariés. Le Conseil départemental avait la possibilité de faire autrement depuis 18 mois. Ça n'a pas été son choix ».

« Mauvaise stratégie »

« Oui, au détriment des enfants. Christian Gillet tisse sa toile, poursuit l'un des porte-parole de l'intersyndicale CFDT, CGT, FO, Sud. Il espère ainsi obtenir son bâton de maréchal en septembre : un poste de sénateur ». Et de poursuivre la réflexion à haute voix sur les belles premières places obtenues durant l'audit par l'association Aladin, dont le président n'est autre qu'André Lardeux, ancien sénateur et ancien président du Conseil général. Une autre structure, la Fondation Apprentis d'Auteuil, est dans le collimateur des personnels sociaux locaux. « Depuis 20 ans, ils attendaient à la porte du Maine-et-Loire. C'est une structure moins disant financièrement car elle n'emploie pas des personnels



Angers, Boulevard Foch, hier matin. Plus de 200 salariés de la protection de l'enfance sont venus crier sous les fenêtres de Christian Gillet leur désaccord face au plan « enfance » qu'il met en place. Photo CO. Josselin CLAIR.

chevronnés. On joue donc aussi sur la qualité du travail avec ces enfants. C'est inadmissible ». Rappelons toutefois ici, que dans une interview qu'il nous accordait (Courrier de l'Ouest du 28 juin 2016), André Lardeux s'élevait contre la méthode « administrative » prise par Christian Gillet, évoquant une « mauvaise stratégie ».

Les rendez-vous entre Christian Gillet et les présidents d'association se poursuivent jusqu'à la fin de la semaine. Ces présidents devront réunir leur conseil d'administration et, au final, livrer la bonne ou la mauvaise nouvelle à leurs salariés. D'après les premières informations, ce n'est pas bon pour Les Tourelles à Saumur (80 équivalents temps plein), pas plus

pour l'APAECH à Cholet (120 CDI), ou encore pour Arpeje à Angers (plus de 100 emplois), pour ne citer que celles-ci. Christian Gillet ne recevra la presse sur ce sujet que demain. L'intersyndicale a programmé une assemblée générale le 4 mai, à 18 heures, à la Bourse du travail.

À suivre.

► La CRC fait les gros yeux au Département

En avril 2016, la Chambre régionale des comptes épinglait la situation financière du département, la jugeant « préoccupante ». Elle évoquait : « Le département se particularise par l'impact financier de cette politique, lié pour l'essentiel, à un recours très fréquent au placement d'enfants en établissements, au détriment d'autres formes de prise en charge ».

La Chambre donne des pistes, dont : « diversifier des modalités de prises en charges relevant de la protection de l'enfance ; renforcer le contrôle exercé sur les opérateurs au moyen de la contractualisation pluriannuelle de l'aide sociale ». Bingo ! On est dans l'appel à projets qui peut, quoi qu'on en dise, être appelé « appel d'offres ».



Photo CO. Josselin CLAIR

► A retenir

- 1 926 enfants placés.
- 800 dans les associations privées.
- 2 000 professionnels, dont 890 dans le secteur associatif.
- Coût de revient par habitant : 72 € en M 8 L contre 55 € de moyenne nationale.
- 583 places à pourvoir dans l'appel à projets Conseil départemental + 115 dans l'appel État et Département.
- Les candidats sont : APIJ, Acadea, Adapei, Aladin, APAECH, Apprentis d'Auteuil, Arpeje 49, ASEA, TOIt, Montjoie, Mutualité française, Sauvegarde Mayenne-Sarthe, SOS Villages d'enfants, Les Tourelles, UFSE, Urpep.

Les associations à la croisée des chemins depuis 2012

Les professionnels du secteur social de l'enfance ne sont pas dupes. Ils tirent la sonnette d'alarme depuis déjà plusieurs années. À croire qu'ils n'étaient pas entendus par les responsables associatifs qui les emploient. La douche se révèle glacée et, pourtant, dès 2012, un premier signal aurait dû être entendu.

Le « mercredi noir » d'hier était prévisible. Les 27 et 28 septembre 2012, un colloque national se tenait à Angers, sous le titre : « Partenaires ou prestataires ? Les relations entre Départements et association de protection de l'enfance à la croisée des chemins ». On y retrouve un discours de Christophe Béchu, alors président du

CG, qui aurait dû, déjà, mettre la puce à l'oreille de ces associations. Plus proche de nous, 2015 marque le lancement de cette réflexion d'un changement envisageable dès le colloque trois ans plus tôt. On sait alors que la majorité départementale souhaite cette « refonte en profondeur » en matière de protection de l'enfance. L'idée d'un appel à projets prend corps. Début février 2016, Christian Gillet reçoit les présidents des 12 associations du département qui assurent la gestion des Maisons d'enfant à caractère social (MECS) pour évoquer cet appel à projets. « Nous n'aurions pas lancé cet appel d'offres si les associations justifiaient les dotations dont ils bénéficient et

répondaient aux nouveaux besoins des enfants placés », justifie, agacé, Christian Gillet. 57000€ par an Le 6 juin dernier, au moment où l'Association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ASEA, l'une des associations de protection de l'enfance du département) fête ses 70 ans, son président Michel Fouillet évoque « un sentiment de défiance immédiat. On met en concurrence les associations dans le département, en France et même au-delà. Avec des coûts planchers ». En réponse, Christian Gillet accusait les dirigeants de l'ASEA d'un « délire de persécution ». Et l'appel à projets est officiellement lancé. Dès lors, les différents intervenants

évoquent la même incompréhension : les acteurs de ces associations viennent évoquer la protection de l'enfance et, dans ces réunions, ils n'ont en réponse que les problèmes de budget. Rappelons que le budget de l'Aide sociale à l'enfance est d'environ 100 millions par an pour le département ; la moitié environ pour les mesures de placement. D'après la Chambre régionale des comptes, en Maine-et-Loire, le coût d'un placement serait de l'ordre de 57 000 € par an, contre 37 750 € de moyenne dans les autres départements. Le lundi 3 octobre dernier correspondait à la date limite de dépôt de candidatures. Quinze associations, dont dix du Maine-et-Loire, y ont répondu.

L'attribution des agréments se fondera sur trois critères : la qualité du projet (45 % de la note finale), son coût (40 %), l'expérience des associations ainsi que leur connaissance du territoire (15 %). On craint une redistribution totale des cartes. Toutes les structures candidates ont été auditées afin de répartir les 698 places en jeu. Un avis de classement de ces associations à l'issue de l'audit était publié le 3 avril dernier. Puis un second, modifiant le premier, était, lui, publié le 7 avril. À la lecture, et alors que toutes les associations n'ont pas encore été reçues par Christian Gillet, on comprend l'inquiétude qui gronde.

LE MARCHÉ FRAIS DU 27 AU 29 AVRIL 2017

LE KG
**8€
8,90**

Filet de dorade sébaste



Pêchée en ATLANTIQUE NORD-EST

LE KG
**20€
20,90**

Viande bovine : Filet* à rôti**

Origine FRANCE



VIANDE BOVINE FRANÇAISE

LE KG
**3€
3,39**

Pomme de Terre primeur de Noirmoutier

Variété Sirtéma
Calibre 35/55 mm - Catégorie 1



Origine FRANCE

Intermarché
TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

Pour les points de vente équipés d'un rayon marée traditionnel. Pour les points de vente équipés d'un rayon boucherie traditionnelle. Pour les points de vente équipés d'un atelier de découpe. Photos non contractuelles - Suggestion de présentation.

Dans les magasins participants.

DANS LES DÉPARTEMENTS 35, 44 ET 49

Régieux Publicité - ETS Argentré-du-Plessis - RCS RENNES 301 161 170

